

# **Groupe de travail chargé de Santé animale Canada**

## **Analyse des options de gouvernance**

### **Rapport sommaire**

La création de Santé animale Canada est une étape importante des efforts visant à protéger l'approvisionnement alimentaire, la santé des Canadiens et l'environnement... et à contribuer à la croissance économique et à la prospérité.

***Améliorer la prévention des maladies animales et l'état de préparation***

***Une étape proactive vers l'approche « une santé »***

Le 29 septembre 2020

## Table des matières

Rapport sommaire .....	3
Contexte actuel .....	5
Santé animale Canada – Vision et raison d’être .....	7
Niveau de participation.....	7
Portée et activités proposées .....	9
Résumé des options de gouvernance .....	10
Budget financier et synergies.....	12
Rôle et fonction de Santé animale Canada.....	14
Annexe A. Option A: Renforcer les moyens du conseil.....	19
Annexe B. Option B : Nouveau PPP de cogestion .....	23
Annexe C. Option C : Évolution vers la cogestion .....	29
Annexe D. Organigrammes .....	34
Annexe E. Résumé du sondage auprès des parties prenantes .....	38
Annexe F. Étude de cas : Qu'est-ce qui sera différent après la mise en place de Santé animale Canada? .....	40

## Rapport sommaire

La vision de Santé animale Canada (AHC) est celle d'un secteur agricole et agroalimentaire durable, bénéficiant d'un partenariat inclusif entre l'industrie et les gouvernements destiné à protéger la santé et le bien-être des animaux d'élevage. Les travaux réalisés à ce jour ont clairement démontré la volonté des parties prenantes de voir une nouvelle approche pour la gouvernance de la santé animale au Canada.

Ce rapport résumait les activités du Groupe de travail (GT) de Santé animale Canada de janvier à août 2020. Le groupe de travail a tenu plusieurs réunions pour dresser une courte liste de trois options de gouvernance, le niveau souhaité de participation et de prise de décisions, et la portée proposée des activités auxquelles Santé animale Canada pourrait prendre part. Un sondage de consultation a été réalisé auprès des membres de SAC en avril et mai pour recueillir une première ronde de commentaires sur les trois options. De plus, une description appelée « Qu'est-ce qui sera différent » a été élaborée. La culmination de ce processus fut la tenue d'une rencontre par vidéoconférence des « grands représentants (PDG) » à laquelle ont assisté plus de 40 personnes, le 5 juin 2020.

### Options de gouvernance

L'analyse des lacunes et l'examen des modèles de gouvernance réalisés en 2019 ont fourni l'information requise pour élaborer les modèles proposés. La consultation des membres du groupe de travail de Santé animale Canada et des principaux intervenants en santé animale a permis d'affiner les choix de modèle de gouvernance proposés. Les trois options suivantes sont décrites en détail dans le présent rapport.

#### Option A : Renforcer les moyens du Conseil

- S'appuyer sur la structure actuelle du CNSBEAE, doté d'une capacité accrue de surveillance continue et chargé d'autres responsabilités

#### Option B : Nouveau PPP de cogestion

- Établir une nouvelle structure de partenariat public-privé pour officialiser l'approche de cogestion gouvernements FPT/industrie

#### Option C : Faire évoluer le Conseil et passer à la cogestion

- Commencer par l'option A et évoluer vers une nouvelle structure permettant à l'industrie et aux gouvernements de cogérer la santé animale au Canada (option B)

À l'issue du sondage de consultation auprès des membres et de la réunion des champions, il ressort que l'option C (évolution de la structure du Conseil vers la cogestion) était la plus populaire, mais un certain nombre de questions ont été soulevées concernant les modalités détaillées, p. ex. la structure de l'organisation, l'interaction entre le conseil proposé et la structure du comité consultatif, etc. De plus, il faudra parvenir à une compréhension commune et à un accord sur ce que l'on entend par « responsabilité » et « cogestion » entre l'industrie et les gouvernements FPT dans le contexte de SAC. Les commentaires recueillis pendant la réunion des grands représentants révèlent que « les difficultés qui pourraient survenir pourront être surmontées » et que tous les participants étaient disposés à aller de l'avant.

Plusieurs participants à la réunion ont également souligné l'urgence de choisir une option. Il a ensuite été proposé de créer un projet pilote du concept SAC s'appuyant sur les efforts communs déjà engagés autour de la PPA (à savoir les travaux du conseil exécutif de gestion de la PPA), et de créer un Conseil national de coordination des mesures d'intervention face à la PPA. Ce Conseil détiendrait le pouvoir requis pour agir rapidement et se verrait confier des tâches, des ressources et responsabilités ainsi que

des échéances claires.

**Prochaines étapes**

La prochaine étape pour Santé animale Canada exigera la mobilisation et la participation soutenue des membres. Afin d'élargir la portée de l'initiative et d'accroître l'adhésion des parties prenantes, ainsi que de confirmer l'engagement soutenu des membres, une « déclaration d'intention » a été élaborée pour définir les engagements, les responsabilités et les mesures de réussite de Santé animale Canada jusqu'en mars 2022. Tous les partenaires des associations de l'industrie et des gouvernements provinciaux et fédéral consentants seront invités à s'engager à respecter cette déclaration d'intention. Afin de valider l'approche proposée pour Santé animale Canada, le groupe de travail identifiera également les possibilités de mettre à l'essai les modèles proposés par le biais d'activités prioritaires qui soutiennent l'avancement de la santé et du bien-être des animaux au Canada. Les rapports établis et les leçons tirées de la prestation des activités pilotes seront utilisés pour étayer les modalités détaillées des options proposées par Santé animale Canada. Il est reconnu que d'autres travaux devront être accomplis pour mieux articuler la structure organisationnelle, le financement et les rapports hiérarchiques dans chacun des modèles de gouvernance proposés pour SAC. Les leçons tirées des activités pilotes seront utiles à cet égard.

## Contexte actuel

### Un important moteur économique exposé au risque

L'industrie canadienne de l'élevage est un secteur diversifié et d'avant-garde. En 2018, on comptait 77 594 fermes d'élevage au Canada; le secteur a enregistré cette année-là 24,7 milliards de dollars en recettes agricoles. Les secteurs de la viande rouge, des bovins laitiers, des œufs et de la volaille ont contribué à l'activité économique à hauteur de 58,7 milliards de dollars et ont employé 250 052 personnes, ce qui en fait un important moteur de l'économie canadienne<sup>1</sup>.

Cependant, nous sommes confrontés à un danger clair et tangible lié aux risques de maladies animales. L'impact économique d'une épidémie de fièvre aphteuse, qui toucherait plusieurs espèces animales, coûterait à l'industrie un montant estimé entre 38 et 50 milliards de dollars<sup>2</sup>. Une épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) similaire à celle survenue en 2003 coûterait entre 4 et 6 milliards de dollars (dollars de 2018); une épidémie de grippe aviaire en Colombie-Britannique coûterait à elle seule 609 millions de dollars à l'industrie. La menace imminente de la peste porcine africaine (PPA), qui a décimé l'industrie porcine en Chine et s'est maintenant propagée à 22 autres pays, a renforcé la nécessité de s'y préparer au Canada, afin de protéger l'industrie porcine canadienne, dont le chiffre d'affaires s'élève à 24 milliards de dollars (chiffres actualisés en février 2020)<sup>3</sup>.

### Résultats de l'analyse des lacunes

Le récent rapport d'analyse des lacunes a été rédigé à la suite d'une consultation menée en 2019 auprès de plus de 200 parties prenantes et d'experts en la matière. Cette consultation portait sur les réseaux canadiens de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement en cas d'épidémie. Globalement, la plus grande lacune réside dans l'absence d'une approche nationale cohérente susceptible de renforcer la collaboration entre les gouvernements FPT et l'industrie. La fragmentation actuelle des structures conduit à des inefficacités, à des occasions de synergie manquées et à un processus décisionnel plus lourd. Résultat : une augmentation des risques et des coûts d'ensemble supportés tant par les gouvernements que par l'industrie.

### Covid-19 - Une leçon en matière de préparation

La pandémie de Covid-19 qui frappe le pays (et le monde entier) est un exemple criant de l'utilité de la prévention, de la préparation et d'une collaboration efficace. La capacité de tous les niveaux de gouvernement et de l'industrie à travailler ensemble efficacement et à réagir rapidement est un élément vital. COVID-19 a démontré en temps réel l'utilité de la préparation et la complexité de la structure actuelle. Dans le secteur de l'élevage en général, malgré tous les efforts déployés, on constate une incapacité à agir de manière cohérente en tant que secteur et en temps utile. La résultante de cette faiblesse est l'éclatement des diverses filières de production dans plusieurs directions, et la variabilité des attentes à l'égard des gouvernements. On a également beaucoup compté sur le gouvernement fédéral pour réduire les répercussions sur le secteur. En fin de compte, certains problèmes et défis auraient pu être réduits grâce à une meilleure préparation et à une approche plus cohérente de la préparation et de la gestion des urgences.

---

<sup>1</sup>Données de Statistique Canada provenant de divers tableaux

<sup>2</sup>Santé animale Canada - Évaluation de l'inventaire et analyse des lacunes en matière - 13 février 2020

<sup>3</sup>Santé animale Canada - Évaluation de l'inventaire et analyse des lacunes en matière - 13 février 2020

## Une étape de plus vers le concept Une santé

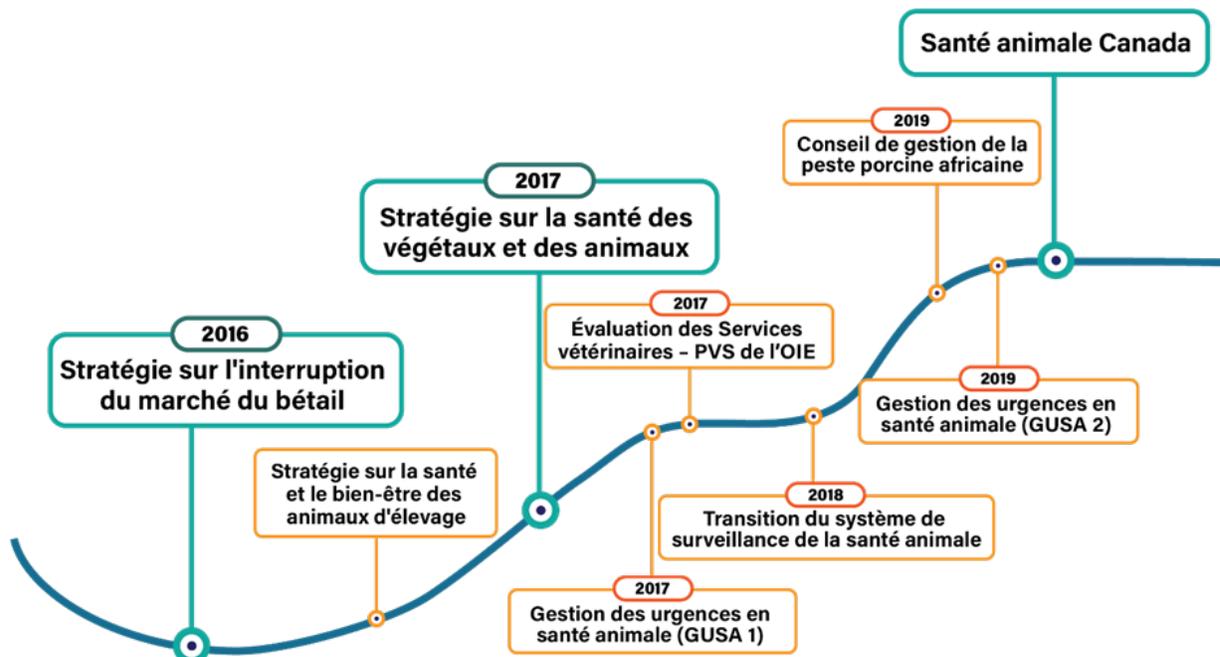
Les événements récents nous rappellent également l'importance d'adopter une approche « Une santé » pour protéger et gérer de concert la santé humaine et la santé animale. Les experts estiment qu'au moins 60 %<sup>4</sup> des maladies humaines peuvent se transmettre d'homme à animal et vice-versa. Au cours des trois dernières décennies, 75 % des nouvelles maladies infectieuses humaines émergentes étaient d'origine animale ou zoonotique. L'initiative SAC est une étape proactive vers l'établissement d'un lien plus concret entre les solutions et les approches en matière de santé humaine et animale.

## Recommandations de l'OIE concernant les partenariats public-privé

L'OIE soutient fermement les partenariats public-privé (PPP) dans le domaine vétérinaire, au motif qu'ils constituent l'approche la plus efficace que les pays puissent adopter pour gérer la santé animale. Une véritable collaboration et une coordination entre l'industrie et tous les niveaux de gouvernement sont essentielles, car chaque partie ne peut agir seule, mais dépend de toutes les autres pour gérer efficacement cet enjeu. Le Manuel PPP de l'OIE publié en mai 2019 indique que « le PPP offre un grand potentiel pour l'amélioration de l'élaboration des politiques de santé et de bien-être des animaux et la mise en œuvre de services dans le domaine vétérinaire. Les gouvernements restent responsables des politiques qu'ils adoptent, mais la pleine participation des acteurs concernés du secteur privé ... peut conduire à de meilleures politiques ».

## S'appuyer sur les progrès accomplis

Depuis les premières discussions en septembre 2018, un groupe de travail composé de représentants de l'industrie et du gouvernement a élaboré la vision, la mission, l'objectif et les options de gouvernance pour faire passer la gestion des maladies animales au Canada à un niveau supérieur.



<sup>4</sup> Source: The Costs of Animal Disease – by Oxford Analytica, for IFAH, October 2012

## Santé animale Canada – Vision et raison d’être

### Déclaration d'intention

#### VISION :

**Un secteur agricole et agroalimentaire durable, bénéficiant d'un partenariat inclusif entre l'industrie et les gouvernements destiné à protéger la santé et le bien-être des animaux**

L'objectif de Santé animale Canada (SAC) est de fournir une structure formelle pour le partenariat industrie-gouvernement nécessaire à la bonne mise en œuvre des composantes en santé animale de la Stratégie sur la santé des plantes et des animaux (SSPA).

SAC sera formé par un partenariat national public-privé fondé sur les principes directeurs de la responsabilité et de la prise de décision partagées, ouvert à la participation des deux paliers de gouvernement et de tous les secteurs de l'industrie animale. SAC aura le mandat défini d'entreprendre des actions et d'exécuter des programmes permettant d'atteindre des normes élevées de protection de la santé animale et d'atténuation des risques économiques, conformément aux objectifs et aux principes directeurs de la SSPA. Sa structure de gouvernance et son mandat reposeront sur des engagements officiels entre les parties, et auront la souplesse nécessaire pour évoluer dans le temps.

SAC ne jouera pas de rôle de réglementation à moins d'y être autorisé par les gouvernements.

#### Stratégie sur la santé des plantes et des animaux

**Objectif 1 :** Le Canada possède les renseignements et la sensibilisation nécessaires pour appuyer une gestion des risques axée sur l'avenir et des décisions fondées sur des données probantes.

**Objectif 2 :** Le Canada possède un système complet, efficace et intégré qui prévient et qui gère de manière proactive les risques liés à la santé des végétaux et des animaux.

**Objectif 3 :** Le Canada possède un système de santé des végétaux et des animaux solide et sensible qui appuie la croissance économique et la compétitivité des produits canadiens sur le marché.

#### Principes directeurs de la Stratégie sur la santé des plantes et des animaux

1) Accent sur la prévention	4) Responsabilité partagée
2) Efficience et amélioration continue	5) Collaboration, partage et transparence
3) Approche adaptative, fondée sur les données probantes et les risques	

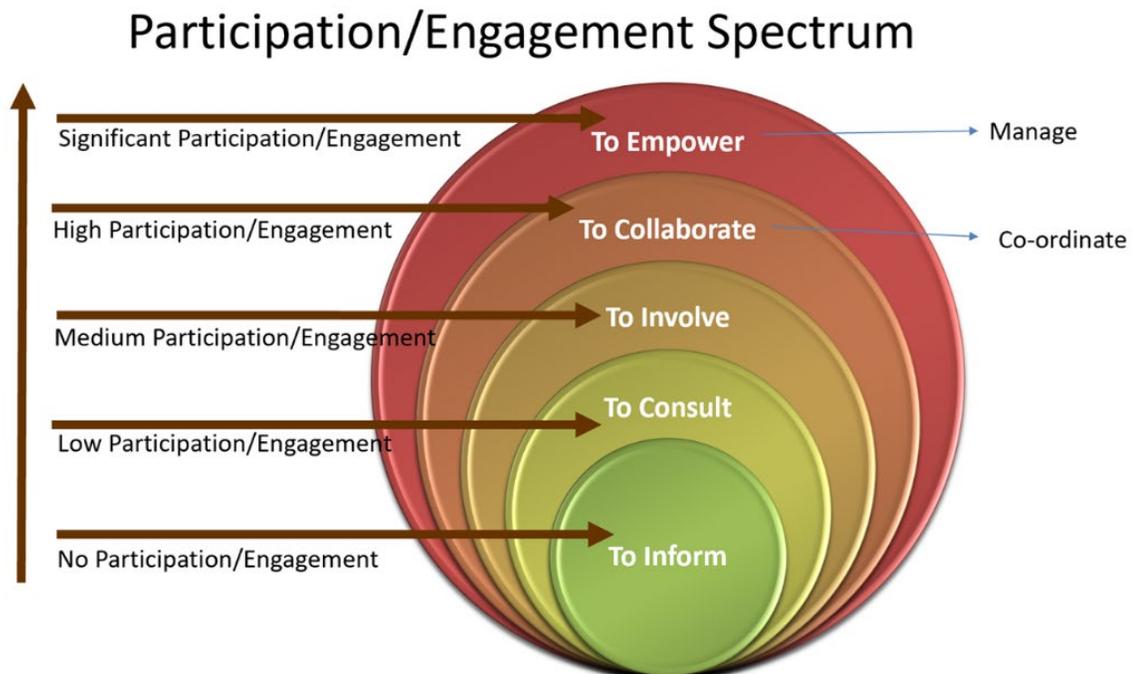
#### Niveau de participation

Les discussions du groupe de travail de SAC tenues en décembre 2019 portaient sur les différents niveaux de participation possibles. Les parties prenantes de l'industrie souhaitent être « plus que simplement consultées ». L'industrie aspire à devenir un véritable partenaire de collaboration avec les gouvernements provinciaux et le fédéral dans ce domaine. De même, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral souhaitent voir davantage d'accords de collaboration entre eux et avec

l'industrie. Il y a cependant des considérations liées à l'équilibre à maintenir avec les autorités réglementaires des gouvernements fédéral et provinciaux existantes (et qui resteront en place).

Le groupe de travail SAC a concentré ses efforts sur l'élaboration d'options au-delà des cercles internes d'« information » et de « consultation » pour accroître la participation afin de contribuer à faire progresser le secteur dans son ensemble.

- **Faire participer** : Il s'agit du niveau actuel de participation relativement à certains mais pas tous les aspects de la prévention, de l'état de préparation, l'intervention et de la reprise
- **Collaborer** : Collaborer et coordonner, ce qui permettra une plus grande interaction entre les parties prenantes
  - **L'option A** vise à faire en sorte que les parties prenantes atteignent ce niveau de participation
- **Habiliter de pouvoirs** – L'état de gestion et d'exercice de pouvoirs représente un niveau accru d'intégration et de responsabilité/participation aux décisions prises conjointement
  - **Les options B et C** visent à atteindre ce niveau de participation



Source: Governance Solutions Inc. Governance Model Final Report, Feb. 7, 2020

Des précisions sur le niveau de participation proposé pour chaque activité de prévention, de préparation, d'intervention et de reprise des activités sont fournies dans ce rapport (à partir de la page 13).

## Portée et activités proposées

Selon les réflexions du groupe de travail de SAC, le cadre de base devrait être comme suit :

- Pour l'instant, le champ d'application ne concerne que les animaux d'élevage
  - L'aquaculture sera incluse une fois le travail préparatoire initial effectué, probablement à l'automne 2020 - À déterminer
  - La faune ne sera pas incluse à ce stade, mais cela pourrait changer à l'avenir
- SAC sera (au moins dans un premier temps) une « coalition de volontaires » ouverte à la participation des deux paliers de gouvernement et de tous les secteurs de l'industrie animale; l'adhésion des secteurs sera facultative et donc non obligatoire
- SAC sera formé par un partenariat national public-privé (voir les options ABC)
- Le mandat de SAC sera d'entreprendre des actions liées à la prévention, à la préparation, à l'intervention et à la reprise des activités
- SAC n'exercera pas de fonctions réglementaires (sauf si ces fonctions lui sont déléguées par les gouvernements)

Les activités proposées auxquelles Santé animale Canada prendra part seront comme suit :

	Activités
Global	Identification des priorités nationales pour l'allocation des ressources
	Harmonisation nationale
	Communications entre secteurs et provinces
Prévention	Communications pour la sensibilisation à la prévention des maladies
	Protocoles de biosécurité et de prévention
	Codes de pratiques
	Coordination des laboratoires de diagnostic
	Autres maladies inter-espèces et activités d'ordre sanitaire
État de préparation	Programmes et systèmes de surveillance des maladies
	Planification des interventions d'urgence
	Traçabilité
	Zonage régional
Intervention	Capacité des services vétérinaires (ou para-vétérinaires)
	Élaboration d'une stratégie d'intervention
Reprise des activités	Capacités d'intervention
	Cadre de reprise des activités commerciales et moyens de gestion des risques
	Soutien aux agriculteurs et à l'industrie en matière de santé mentale

Des précisions sur les activités et les rôles sont fournies plus loin dans ce rapport

## Résumé des options de gouvernance

### Options de structure et de gouvernance (pour examen par les intervenants et le comité des grands représentants) :

D'après les travaux antérieurs, notamment le rapport sur l'analyse des lacunes, le rapport sur la gouvernance de GSI et les réunions du groupe de travail sur l'initiative SAC, les trois options suivantes ont été cernées et seront soumises au Comité des grands représentants (juin 2020) et aux ministres FPT :

Les principaux objectifs de la structure de gouvernance et de la structure organisationnelle sont les suivants :

1. Permettre un changement de culture au travers duquel le gouvernement fédéral, les provinces et l'industrie peuvent tous évoluer de leurs rôles actuels vers une approche de partenariat et d'équipe.

Appuyer un  
changement de  
culture

2. Assurer la transparence et la responsabilité de TOUS les membres de l'organisation (gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux et groupes sectoriels, y compris les organisations de producteurs et les organisations de transformateurs)

Être redevables  
envers les uns  
et les autres

3. Impliquer activement les décideurs, tels que les représentants de l'industrie et du gouvernement au niveau des grands représentants et des PDG, dans les activités de Santé animale Canada.

Les décideurs  
siègent tous à la  
table

4. Officialiser une structure habilitée à prendre des décisions (dans la mesure du possible, en respectant les autorités réglementaires existantes)

Structure  
officielle plutôt  
que ad-hoc

5. Créer une structure intégrée cohésive pour réduire la fragmentation actuelle entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les groupes sectoriels dans ce domaine.

Transition d'un  
état de  
fragmentation  
à l'intégration

D'après les travaux antérieurs, notamment le rapport sur l'analyse des lacunes, le rapport sur la gouvernance de GSI et les réunions du groupe de travail sur l'initiative SAC, les trois options suivantes ont été cernées et seront soumises au Comité des grands représentants (mai 2020) et aux ministres FPT (juillet 2020) :

A

• **Renforcer les moyens du Conseil**

- S'appuyer sur la structure actuelle du CNSBEAE en augmentant le niveau de surveillance et ajoutant des responsabilités, des capacités et des ressources (sans changement de nom)
- Basé sur la structure juridique existante du CNSBEAE (pas de nouvelle entité)
- Niveau de mobilisation surtout centré autour de la collaboration et de la coordination
- Maintien de la structure actuelle (membres principaux et associés)
- Le **conseil d'administration sera élevé** au niveau des PDG/grands représentants
- Continuer de faire fond sur les divisions/projets existants (RCSSA, etc.)

B

• **Nouveau PPP de cogestion**

- Créer une nouvelle structure de partenariat public-privé pour formaliser une approche gouvernements FPT / industrie pour la cogestion
- Le CNSBEAE sera intégré à Santé animale Canada après la création de cette dernière
- Transition vers un niveau de participation de type « Gestion / Habilitation de pouvoirs »
- Solutions de rechange à un **Conseil d'administration** (options B1, B2 et B3 à la page suivante)
- Des **accords opérationnels gouvernements/industrie (AO)** décriront les plans de travail de divers thèmes d'activités en fonction des lacunes ou des besoins des membres

C

• **Évoluer vers la cogestion à partir du Conseil d'administration**

- Commencer par l'option A dans l'immédiat, mais remplacer le **nom du conseil par Santé animale Canada**
- Cela mènera à la création d'une structure qui permettra la cogestion de SAC par l'industrie et les gouvernements (option B)
- **Obtenir un engagement à négocier et à établir une structure de cogestion (similaire à l'option B) dans un délai de 2 à 4 ans**
- AAC, l'ACIA, l'ASPC, toutes les provinces, les associations agricoles et les transformateurs signeront une lettre d'intention

Des précisions sur chaque option sont fournies dans ce rapport à partir de la page 17.

Au sein des options B et C, plusieurs possibilités ont été analysées concernant la structure du conseil d'administration. Ces options n'ont pas été entièrement développées, mais sont proposées pour obtenir un premier retour d'information de la part des grands représentants.

**Option B1 - Conseil d'administration composé de membres (13) - niveau grands représentants**

- Le conseil d'administration sera composé de 13 personnes au total (au niveau des PDG/grands représentants), dont le gouvernement fédéral (3), les gouvernements provinciaux (4), les organisations de producteurs (4) et les organisations de transformateurs (2)

**Option B2 - Conseil indépendant (7)**

- Le conseil d'administration sera composé de 7 personnes, basées sur les compétences et le mérite et élues par les membres. Les postes au sein du conseil d'administration ne sont pas censés représenter chaque sous-secteur. Le conseil d'administration guidera et gouvernera l'organisation dans le meilleur intérêt des membres

**Option B3 – Grands représentants agissant à titre de conseillers**

- Le conseil sera composé de 15 personnes, soit des experts en la matière élus par les organisations membres (comme pour le conseil actuel CNSBEAE)
- Le groupe composé de représentants de niveau PDG/SM aura uniquement un rôle consultatif, sans droit de vote (Conseil consultatif des grands représentants)

## **Budget financier et synergies**

Le financement de cette initiative n'a pas été défini. Le groupe de travail étudiera les sources de financement (à la fois de l'industrie et des gouvernements) et quantifiera les synergies (économies) de cette structure simplifiée une fois que les grands représentants auront donné leur avis sur l'option privilégiée. En outre, il sera éventuellement possible de réaffecter les fonds existants ou de combiner les initiatives actuelles.

Le budget financier proposé pour chaque option est le suivant :

- Option A : Tenter d'obtenir une augmentation de 500 000 \$/année du financement accordé au CNSBEAE, soit un total de 865 000 \$/année
  - Plus les projets existants de 2,13 millions de dollars = un investissement annuel de 3 millions de dollars
- Option B : Tenter d'obtenir de 2,5 millions de dollars par an en nouveau financement (augmentation progressive jusqu'à ce niveau)
  - Plus les projets existants du CNSBEAE de 2,5 millions de dollars = investissement annuel de 5 millions de dollars
- Option C : Cette option évoluera au fil du temps, ce qui entraînera une augmentation progressive de l'activité qui sera similaire à celle de l'option A au départ et atteindra finalement le niveau d'activité/d'investissement de l'option B

- Les investissements supplémentaires (budget) ne seront alloués qu'en fonction du respect des étapes

Dans chaque option, il faudra mettre en place un personnel ou des ressources spécialisés (une équipe/projet de transition) pour créer le niveau de détail suivant et gérer la transition.

### **Synergies**

Plusieurs synergies potentielles avec des organisations, coalitions, réseaux ou projets ont été identifiées, qui pourraient être alignées ou fusionnées avec SAC ou d'une manière ou d'une autre pour simplifier les activités et en accroître l'efficacité. Cette démarche s'appuie sur l'orientation actuelle que le CNSBEAE déjà réussi à donner, notamment avec le RCSSA, l'administration de la GUSA II et la nouvelle division du CNSAE.

- On peut s'attendre à obtenir des synergies de plus de 300 000 dollars par année (économies administratives) à l'avenir en raison des regroupements d'autres organisations et de coalitions au sein de SAC.
- En outre, nous prévoyons obtenir des économies grâce à la réduction de la fragmentation et à l'amélioration des communications; ces économies restent à quantifier.

## Rôle et fonction de Santé animale Canada

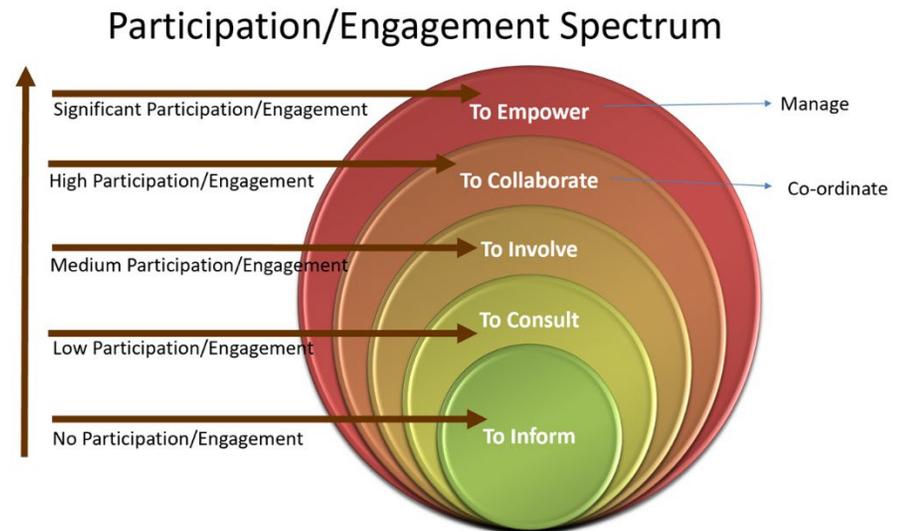
De nombreuses personnes participant au processus se demandent « Que fera Santé animale Canada? » et « En quoi est-ce différent de la situation actuelle? », étant donné la matrice complexe du gouvernement, des organisations et des réseaux dans cet espace. Le tableau ci-dessous, établi d'après le rapport d'analyse des lacunes et les commentaires du groupe de travail, décrit la portée, le rôle et la fonction proposés pour Santé animale Canada à court et à long terme (les aspirations).

*Explication :*

*Le tableau de la page suivante indique le rôle proposé pour Santé animale Canada en fonction des niveaux de « participation et de mobilisation » tels qu'identifiés dans le rapport publié par Governance Solutions Inc (GSI).*

*Chaque activité a été classée en fonction du niveau de mobilisation souhaité, à savoir :*

1. **Soutien/implication** (une étape au-delà de la consultation)
2. **Coordination/collaboration** (interaction accrue)
3. **Gestion/habilitation** (haut niveau d'intégration, prise de décision/responsabilité partagée)



Source : Governance Solutions Inc. Governance Model Final Report, Feb. 7, 2020

### Synergies

En outre, plusieurs synergies potentielles avec des organisations, des coalitions, des réseaux ou des projets ont été identifiées. Ces synergies pourraient être alignées ou fusionnées dans SAC ou de toute autre manière de manière à simplifier les activités et

**Santé animale Canada - Activités proposées, niveau d'engagement et synergies**

Voici une liste des activités que SAC entreprendra et le niveau d'engagement proposé, d'après les commentaires du rapport d'analyse des lacunes et du sondage du Groupe de travail sur la gouvernance.

	Activités	Option A	Option B	Option C	Niveau d'engagement souhaité	Synergies et collaborations potentielles
Global	<b>Identification des priorités nationales pour l'allocation des ressources</b> - Hiérarchiser les risques de maladies à déclaration obligatoire et émergentes pour les activités de planification et de préparation, hiérarchiser les principaux livrables dans la SSPA en faveur d'un effort ciblé et d'une planification stratégique soutenue	Dans une certaine mesure	Oui	Oui	A l'avenir Gérer/habiller	
	<b>Harmonisation nationale</b> - Favoriser et soutenir l'harmonisation ou les approches régionales pour aider à l'alignement réglementaire dans la mesure du possible autour de la prévention, préparation, intervention et reprise.	Oui	Oui	Oui	Soutien	Lien avec FPT, le CCVO, les associations nationales
	<b>Communications entre secteurs et provinces</b> - Partage d'information et diffusion de documents élaborés en collaboration (plaque tournante pour toutes les parties prenantes)	Oui	Oui	Oui	Coordonner Collaborer	VCRT ASFEMB
Prévention	<b>Communications pour la sensibilisation à la prévention des maladies</b> - Favoriser la cohérence des messages clés dans l'ensemble de l'industrie à l'échelle nationale	Oui	Oui	Oui	Coordonner Collaborer	via les canaux des filières de production pour la diffusion des messages
	<b>Protocoles de biosécurité et de prévention</b> - Soutenir les parties prenantes de l'industrie au chapitre de l'élaboration et de la mise à jour des plans et des protocoles nationaux. La surveillance et/ou la certification par un tiers pourrait être envisagée à l'avenir.	Dans une certaine mesure	Oui	Oui	A l'avenir Gérer/habiller	Associations nationales de producteurs

Santé animale Canada - Choix de modèles de gouvernance

	Activités	Option A	Option B	Option C	Niveau d'engagement souhaité	Synergies et collaborations potentielles
	<b>Codes de pratiques</b> - Poursuivre les travaux du CNSAE (qui relève maintenant du Conseil) pour faciliter l'élaboration et la revue des Codes de pratiques. Fournir des commentaires sur l'approche optimale en matière d'application de la loi.	Oui	Oui	Oui	Gérer/habiller (sans inclure l'application de la loi)	CNSAE
	<b>Coordination des laboratoires de diagnostic</b> - Faciliter la coordination et la planification entre les laboratoires à l'échelle nationale.		Oui	Oui	Coordonner Collaborer	RCSSA CAHLN/CAHS N
	<b>Autres maladies inter-espèces et activités d'ordre sanitaire</b> - Fournir un soutien et combler les besoins de renforcement des capacités pour d'autres thèmes/projets connexes	Dans une certaine mesure	Oui	Oui	Coordonner Collaborer	CgFARAD
État de préparation	<b>Programmes et systèmes de surveillance des maladies</b> - Poursuivre les travaux du RCSSA (maintenant sous la responsabilité du Conseil); soutenir les efforts pour aligner les réseaux régionaux et sectoriels en fonction des priorités nationales de travail et de surveillance du RCSSA	Oui	Oui	Oui	Gérer/habiller	RCSSA, CMEZ Réseaux régionaux et sectoriels
	<b>Planification des interventions d'urgence</b> - Accorder la priorité et obtenir un accord au sujet du développement <u>intégré</u> des plans d'intervention, des simulations et des protocoles de communication pour toutes les espèces.  Équiper les systèmes de commandement conjoint en cas d'incident et les structures pour toutes les espèces, et accroître la capacité de partage des connaissances entre les espèces et les provinces.	Dans une certaine mesure	Oui	Oui	Coordonner Collaborer	GUSA II, gouvernements FPT, associations nationales de producteurs  Collaboration avec les structures ICS existantes

Santé animale Canada - Choix de modèles de gouvernance

	Activités	Option A	Option B	Option C	Niveau d'engagement	Synergies et collaborations potentielles
	<b>Traçabilité</b> - Faciliter un débat ou une approche nationale pour l'amélioration continue de la traçabilité (mais pas au niveau de la mise en œuvre de la traçabilité)	Dans une certaine mesure	Oui	Oui	Coordonner Collaborer	CCIG
	<b>Zonage régional</b> - Faciliter les discussions entre les filières de production et les partenaires		Oui	Oui	Soutien	
	gouvernementaux sur les priorités et la façon de compartimenter/zoner le territoire au Canada					
	<b>Capacité des services vétérinaires (ou para-vétérinaires)</b> - La RCV souhaite explorer les liens avec SAC et les moyens de servir de plate-forme pour augmenter les capacités en cas d'urgence	Oui	Oui	Oui	Gérer/habiliter	CVMA, RVTTTC, CVR
Intervention	<b>Élaboration d'une stratégie d'intervention</b> - Coordonner les mesures des stratégies d'intervention, p. ex. campagnes de vaccination, stratégies d'abattage massif, désinfection, etc. (similaire à ce que le CGPPA fait déjà)	Oui	Oui	Oui	Coordonner Collaborer	CGPPA
	<b>Capacités d'intervention</b> - Appuyer l'amélioration de la coordination et de la prise de décisions pour les priorités d'intervention, la cessation volontaire des transports, les permis, la planification des ressources humaines, etc.	Dans une certaine mesure	Oui	Oui	Coordonner Collaborer	SIMB

Santé animale Canada - Choix de modèles de gouvernance

	Activités	Option A	Option B	Option C	Niveau d'engagement souhaité	Synergies et collaborations potentielles
Reprise des activités	<b>Cadre de reprise des activités commerciales et moyens de gestion des risques</b> - Etudier les options et les outils en matière d'assurance pour faciliter la continuité des activités de l'industrie et indemniser les producteurs touchés non couverts par la structure actuelle		Oui	Oui à long terme	A l'avenir Gérer/habiller*	SIMB
	<b>Soutien aux agriculteurs et à l'industrie en matière de santé mentale</b> - Soutenir les programmes et les moyens de soutien en santé mentale axés sur le secteur agricole pour les mettre à la portée des intervenants, des producteurs et des groupes sectoriels en période de crise.	Oui	Oui	Oui	Soutien	

\* Selon les accords à négocier

Autres activités qui n'ont pas été recensées comme prioritaires pour SAC à l'heure actuelle, mais qui pourraient être incluses à l'avenir :

- Activités et communications relatives à l'utilisation des antimicrobiens et à la RAM (livrables du plan d'action)
  - D'après les réactions des parties prenantes en avril et mai 2020, la gestion des antimicrobiens sera reconsidérée comme un élément à inclure dans le concept de Santé animale Canada
- Infrastructure scientifique en santé animale (coordination des capacités et des besoins)
- Image de marque pour la santé animale (selon le rapport GSI page 22)
- Priorités de recherche sur la production pour atténuer les maladies
- Compartimentation

## Annexe A. Option A: Renforcer les moyens du conseil

Option A	A : Renforcer les moyens du Conseil
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur la structure (et le nom) actuelle du CNSBEAE en augmentant le niveau de mobilisation des décideurs au niveau des grands représentants et des gestionnaires et en ajoutant des responsabilités, des capacités et des ressources.</li> <li>- S'appuyer sur les réussites passées du Conseil et sur l'intention de la structure du conseil de gestion de la fièvre porcine africaine</li> </ul> <p><b>Ce Conseil aux moyens renforcés :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Donnera des conseils et formulera des recommandations stratégiques et politiques</li> <li>2. Prendre en charge les activités et les occasions de projets des gouvernements, de l'industrie ainsi les activités et projets transférés d'autres entités (comme c'est déjà le cas)</li> <li>3. Jouera un rôle élargi en tant qu'organisation centrale de coordination pour améliorer la collaboration entre les filières de production animale et à tous les paliers FPT</li> <li>4. Augmentera ses ressources (personnel, budget) compte tenu du renforcement de son rôle et de ses activités, tout en réalisant des synergies (économies) grâce à une approche plus centralisée</li> </ol>
Niveau de mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Niveau de mobilisation surtout centré autour de la collaboration et de la coordination</b></li> <li>- Engagement à revoir la structure après 3 ans pour évaluer le niveau de mobilisation et les progrès accomplis</li> </ul>
Structure juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Basé sur la structure juridique existante du CNSBEAE (il ne s'agit pas d'une nouvelle entité)</li> <li>- Son nom restera le même (CNSBEAE)</li> <li>- Le conseil d'administration/conseil consultatif sera élevé au niveau des sous-ministres pour refléter le renforcement du rôle</li> </ul>
Structure de participation des membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la structure actuelle (membres principaux et associés)</li> <li>- Viser à accueillir plus de membres principaux compte tenu du mandat renforcé</li> </ul>
Conseil, comité consultatif et divisions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Conseil d'administration compte actuellement 4 membres principaux et 3 représentants de membres associés; le Comité consultatif actuel comprend 3 MVC, 1 médecin hygiéniste en chef, 1 membre de l'ASPC, 1 membre de l'ACIA et 1 membre d'AAC.</li> <li>- <i>Sous réserve d'approbation par les membres actuels du CNSBEAE...</i></li> <li>- Élever le niveau de mobilisation aux grands représentants et aux SM</li> <li>- Le <b>conseil d'administration</b> continuera de compter des représentants des groupes membres de l'industrie, au niveau des PDG/grands représentants (conseil avec droit de vote) <ul style="list-style-type: none"> <li>o La présidence de l'équipe de direction opérationnelle sera confiée à un administrateur du Conseil</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Le PDG fera également partie du conseil d'administration</li><li>- Le <b>comité consultatif</b> serait composé de représentants des gouvernements FPT au niveau des SM (encore ex officio, sans droit de vote, comme c'est le cas aujourd'hui)</li><li>- <b>Équipe de direction opérationnelle</b> : Former une équipe de direction opérationnelle pour conseiller le conseil d'administration (composée des MVC, du médecin hygiéniste en chef, des membres du conseil et d'experts en la matière)<ul style="list-style-type: none"><li>○ Le président de cette équipe sera un membre du conseil d'administration pour assurer la liaison</li></ul></li><li>- <b>Divisions et projets</b> : poursuivre l'orientation actuelle consistant à ajouter des projets et à assurer la compatibilité des activités avec celles des autres organisations afin de réduire la fragmentation et d'améliorer l'efficacité et la coordination :<ul style="list-style-type: none"><li>○ RCSSA (existant)</li><li>○ CNSAE (existant)</li><li>○ Équipe de biosécurité (nouveau)</li><li>○ Équipe de traçabilité (à partir du CCIG)</li></ul></li></ul>
--	--

Option A	- <b>A : Renforcer les moyens du Conseil</b>
<b>Investissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget actuel du CNSBEAE 2020-2021 = 365 000 \$ et 2 ETP               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Budget total incluant les projets et divisions supplémentaires = 2,5 M\$</li> </ul> </li> <li>- Ajouter 500 000 \$/année au financement pour ajouter 3 nouveaux postes               <ul style="list-style-type: none"> <li>o 1 coordinateur de la communication pour établir des canaux de communication intersectoriels et sensibiliser les parties prenantes aux priorités/programmes du Conseil</li> <li>o 1 responsable technique pour diriger les initiatives de biosécurité/traçabilité</li> <li>o 1 responsable technique pour diriger la gestion des urgences et les stratégies d'intervention</li> </ul> </li> <li>- Nouveau budget proposé : 865 000 \$ et 5 ETP               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Budget total incluant les projets et divisions supplémentaires = 3 M\$</li> </ul> </li> <li>- <i>[des efforts seront déployés pour trouver un moyen de financer cette augmentation si elle est approuvée par les grands représentants]</i></li> </ul>
<b>Qu'est-ce qui sera différent?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conseil d'administration et le comité consultatif seront davantage « en prise directe » avec le palier des SM/PDG, ce qui permettra d'accroître l'appréciation des risques/priorités et mènera en bout de ligne à un processus décisionnel plus éclairé en matière de politiques et de programmes</li> <li>- Contrairement au CGPPA, le Conseil aux moyens renforcés est plus formel (par opposition à ad hoc), ce qui aidera à maintenir l'élan acquis par les projets prioritaires.</li> <li>- Plus de membres de l'industrie (transformateurs) que dans la structure actuelle du Conseil</li> <li>- Les communications et la coordination seront améliorées, et la situation de fragmentation/cloisonnement actuelle sera réduite, ce qui se traduira par une efficacité accrue et un plus grand partage des connaissances entre les filières de production animale.</li> <li>- Le secteur adoptera une approche plus cohérente en matière de biosécurité afin de combler les lacunes et d'éliminer les maillons faibles de la chaîne et d'accroître la sensibilisation à l'importance des enjeux</li> <li>- Les procédés de surveillance continue seront plus intégrés et réactifs, ce qui permettra de fournir des analyses de tendances et de cerner les difficultés au niveau national/provincial/sectoriel</li> <li>- Les systèmes de gestion des urgences seront compatibles entre eux, intégrés et testés à travers le pays pour améliorer l'état de préparation et permettre une compréhension plus claire de la situation « sur le terrain » autour des rôles d'intervention face à une MAE.</li> </ul>

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus stratégique et proactif que la structure actuelle</li> <li>- S'appuie sur l'élan existant du Conseil</li> <li>- Plus facile à réaliser (moins de changement par rapport à la structure actuelle)</li> <li>- Les travaux peuvent commencer dès maintenant, car il n'est pas nécessaire d'élaborer une nouvelle structure juridique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assure la continuation de ces travaux comme un « domaine d'intérêt », mais les ressources et les efforts qui y sont consacrés pourraient être dirigés vers d'autres « priorités plus pressantes »</li> <li>- Comme dans le cas des lacunes du CGPPA, cet « ajustement mineur » de la structure actuelle risque de ne pas fournir les éléments nécessaires pour passer au prochain niveau</li> <li>- Exige que les membres actuels du Conseil approuvent (par scrutin) les changements organisationnels</li> <li>- Ne répond pas aux aspirations de l'industrie (transformateurs) présentées en septembre 2018</li> <li>- Pas autant de « responsabilité partagée »</li> <li>- Risque de ne pas apporter suffisamment de changement pour signaler l'avènement du différent type de partenariat et de changement de culture qui est attendu des parties prenantes FPT et de l'industrie</li> <li>- Perçu comme une entité axée sur les discussions et la gestion de projets, plutôt que comme une instance décisionnelle.</li> </ul>

## Annexe B. Option B : Nouveau PPP de cogestion

Option B	B : Nouveau PPP de cogestion
<p><b>Description</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuie sur les exemples de réussite de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, mais tient encore compte de la structure FPT canadienne et des complexités du marché...</li> <li>- <b>Créer une nouvelle structure de partenariat public-privé pour l'industrie/le gouvernement afin de cogérer les maladies animales et l'atténuation des risques économiques au Canada pour toutes les filières de production animale et des paliers FPT</b></li> <li>- En tant que nouvelle organisation, Santé animale Canada (AHC) permettra d'obtenir une intégration plus ciblée de l'industrie (producteurs et transformateurs) et des gouvernements FPT</li> <li>- SAC n'exercera pas de fonctions réglementaires (sauf si ces fonctions lui sont déléguées par les gouvernements)             <ul style="list-style-type: none"> <li>o suivant le même modèle que Animal Health Australia</li> </ul> </li> </ul> <p>Santé animale Canada :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prendra des décisions stratégiques et politiques pour cogérer les risques liés aux maladies animales, y compris la détermination des priorités et des allocations futures du programme de financement.</li> <li>2. Prendre en charge les activités et les occasions de projets des gouvernements, de l'industrie ainsi les activités et projetstransférés d'autres entités (comme c'est déjà le cas)</li> <li>3. Jouera un rôle élargi en tant qu'organisation centrale de coordination pour améliorer la collaboration entre les filières de production animale et à tous les paliers FPT en faveur de tous les éléments de Gestion des urgences : prévention/atténuation, état de préparation, intervention et reprise.</li> <li>4. Affectera des ressources (personnel, budget) compte tenu de cette nouvelle structure             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Dans cette option, on propose de fusionner les fonctions et les projets du CNSBEAE et d'autres projets/organisations sous la direction de Santé animale Canada afin de réduire la fragmentation et de réaliser des synergies (économies) grâce à une approche centralisées (voir les synergies/collaborations possibles énumérées plus loin dans ce rapport) et d'obtenir des synergies (économies) grâce à une approche centralisée</li> </ol> </li> <li>5. Élaborer conjointement un cadre de reprise des activités sur le plan financier et explorer les moyens de gestion des risques (tels que les options d'assurance) pour faciliter la continuité des activités de l'industrie et aider les producteurs touchés non couverts par la structure d'indemnisation existante, en se concentrant initialement sur les secteurs tributaires des exportations.</li> </ol>

<p><b>Niveau de mobilisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Progresser davantage vers le niveau de «gestion/habilitation » de l'industrie et la mobilisation des gouvernements FPT</b></li> <li>- Reconnaître que SAC n'aura pas de rôle d'application de la réglementation (sauf si ce rôle lui est délégué)</li> </ul>
<p><b>Structure juridique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pouvoir de réglementation resterait du ressort du gouvernement (à moins que certains aspects ne soient délégués à un moment donné)</li> <li>- Constituer une nouvelle société sans but lucratif créée par les gouvernements FP, appelée Santé animale Canada             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Comme lors de la création de la Société canadienne du sang, une structure de collaboration FPT (PPP) pourra être établie sans recourir à une nouvelle loi dans chaque juridiction, et ce au moyen d'un protocole d'entente.<sup>5</sup></li> <li>o Cependant, nous avons reçu des commentaires récents à l'effet que « nous aurons besoin d'un changement de réglementation ou d'un accord de contribution pour habilitier la prise de décision et le cofinancement »</li> <li>o <i>Mesure de suivi</i> : AAC ou l'ACIA donnera un avis au sujet d'un processus juridique permettant d'établir cette nouvelle structure de PPP (autrement qu'en vertu de l'article 20-21 de la Loi) si cette option est retenue par les grands représentants et le GT</li> </ul> </li> </ul>

<sup>5</sup> Conclusion du rapport de Governance Solutions Inc du 7 février 2020, page 27

Option B	- <b>B : Nouvelle PPP de cogestion</b>
<b>Accords</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les membres signeront un <b>PE</b> ou un « <b>Accord de principe</b> » pour négocier et créer Santé animale Canada (en 2020)               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Protocole d'accord initial (basé sur les accords du CGPPA, mais plus précis en fait de rôles, de financement et de redevabilité)</li> <li>○ Préciser le niveau de mobilisation attendu de la part des membres du conseil d'administration (niveau des SM/PDG)</li> <li>○ Décrire le niveau de mobilisation en fait de participation et de partage des frais pour les activités essentielles de Santé animale Canada afin de fournir une plateforme stable</li> </ul> </li>   <li>- <b>Des accords opérationnels entre le gouvernement et l'industrie (AO)</b> seraient ensuite mis en place pour définir les plans de travail, en fonction des lacunes/besoins des membres.               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ces AO comprendraient des plans de travail et un aperçu des contributions financières et du personnel des FPT <u>et de l'industrie</u> aux travaux dans ce domaine</li> <li>○ Les AO pourraient être calqués sur les accords de contribution (comme base de travail), mais feront aussi intervenir l'industrie dans le cadre de l'accord</li> <li>○ Chaque AO portera sur un thème spécifique ou une production animale (pourrait s'appliquer à plus d'une espèce, p. ex les viandes rouges)</li> <li>○ Tous les membres n'auraient pas besoin d'être signataires d'un AO (dépendra des besoins)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Structure de participation des membres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les membres conserveront les pouvoirs de haut niveau leur permettant de diriger l'organisation et voteront sur toutes les décisions importantes (comme les actionnaires d'une entreprise publique)               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les membres éliront le conseil d'administration (détails ci-dessous)</li> <li>○ L'assemblée générale annuelle sera la principale réunion pour la tenue des votes officiels</li> <li>○ Les membres participeront aux activités du comité consultatif et des équipes techniques</li> </ul> </li>   <li>- <b>Composition de l'entité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gouvernement fédéral (AAC, ACIA, ASPC) = 3</li> <li>○ Tous les gouvernements provinciaux/territoriaux = 10</li> <li>○ Organisations nationales de producteurs de bétail et de volaille = 12</li> <li>○ Transformateurs de viande agréés (via le CMC, également les organisations de transformateurs provinciaux) = 3</li> </ul> </li>   <li>- Les membres associés (sans droit de vote) comprendraient les organisations alliées, les parties prenantes, les universitaires, etc.</li> </ul>

<p><b>Conseil et comités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le comité sera de niveau MVC, SMA chargés de la réglementation; il se réunira 6x/année             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Structure assez similaire à celle de l'actuel conseil/comité consultatif</li> </ul> </li> <li>- Le comité sera chargé de formuler des avis à l'intention du Conseil concernant les priorités et les activités courantes</li> <li>- Le comité servira également de lien vers les organisations respectives</li> <li>- <b>Équipes de travail techniques</b></li> <li>- Équipes techniques composées de représentants du gouvernement et de l'industrie, d'experts en la matière, de niveau directeur/gestionnaire</li> <li>- Chargé de l'élaboration et de la supervision de la mise en œuvre des accords opérationnels dans les quatre domaines suivants :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Équipe de biosécurité/traçabilité</li> <li>o Équipe de surveillance (RCSSA)</li> <li>o Équipe de planification des interventions d'urgence (y compris GUSA II)</li> <li>o Équipe chargée de la reprise des activités commerciales et de la gestion des risques</li> </ul> </li> <li>- <b>Divisions et projets</b> : Poursuivre l'orientation actuelle du CNSBEAE consistant à ajouter des projets et à assurer la compatibilité des activités avec celles des autres organisations afin de réduire la fragmentation et d'améliorer la coordination</li> </ul>
<p><b>Investissements / coûts</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenter d'obtenir un engagement de financement de 5 ans pour établir SAC afin de créer une plateforme stable (plutôt que le financement par projet comme c'est le cas aujourd'hui)</li> <li>- Estimation du budget annuel de 5 M\$             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Un montant de 2,5 M\$ pourrait être transféré du CNSBEAE, divisions et projets existants (sous réserve de l'approbation des membres du Conseil existant)</li> <li>o 2,5 M\$ de « nouveau » financement</li> </ul> </li> <li>- Prévoir un effectif de 6 à 10 ETP (augmentation graduelle)</li> <li>- Prévoir des synergies de 300 000 \$ par année (économies au niveau administratif) en raison du regroupement des autres organisations et coalitions sous SAC</li> <li>- [il faudra déterminer la ventilation du financement (gouvernement/industrie) et trouver un moyen de financer cette augmentation si elle est approuvée par les grands représentants]</li> </ul>

<p><b>Qu'est-ce qui sera différent?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé animale Canada couvrira tout le spectre de la prévention, de la préparation, de l'intervention et du rétablissement grâce à une plateforme de financement/ressources accrue</li> <li>- Le conseil d'administration et le comité consultatif national de Santé animale Canada seront pleinement mobilisés en tant que partenaires dans la «cogestion» de l'élaboration des politiques, ce qui se traduira par des politiques, des activités et des décisions de programme plus éclairées.</li> <li>- Santé animale Canada sera en mesure de fournir des conseils sur les affectations de fonds pour le prochain cadre politique de financement FPT en santé animale</li> <li>- Toutes les parties prenantes (industrie, provinces, gouvernement fédéral) seront plus redevables les uns envers les autres</li> <li>- Les communications et la coordination seront améliorées, et la situation de fragmentation/cloisonnement actuelle sera réduite, ce qui se traduira par une efficacité accrue et un plus grand partage des connaissances entre les filières de production animale.</li> <li>- Le secteur adoptera une approche plus cohérente en matière de biosécurité afin de combler les lacunes et d'éliminer les maillons faibles de la chaîne et d'accroître la sensibilisation à l'importance des enjeux</li> <li>- Les procédés de surveillance continue seront plus intégrés et réactifs, ce qui permettra de fournir des analyses de tendances et de cerner les difficultés au niveau national/provincial/sectoriel</li> <li>- Les systèmes de gestion des urgences seront compatibles entre eux, intégrés et testés à travers le pays pour améliorer l'état de préparation et permettre une compréhension plus claire de la situation « sur le terrain » autour des rôles d'intervention face à une MAE.</li> <li>- Santé animale Canada élaborera un cadre de reprise des activités sur le plan financier et favorisera la création de moyens de gestion des risques (tels que les options d'assurance) pour faciliter la continuité des activités de l'industrie et aider les producteurs touchés non couverts par la structure d'indemnisation existante</li> </ul>
---	--

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La création de Santé animale Canada signale la prise d'un engagement à protéger la santé animale et à en faire une priorité pour toutes les parties prenantes.</li> <li>- Effort plus stratégique et à long terme</li> <li>- Changement positif notable dans les relations entre l'industrie et les gouvernements en vue de faire progresser la protection de la santé animale et l'atténuation des risques économiques</li> <li>- Permet de garantir l'alignement et les synergies au sujet des responsabilités qui sont actuellement fragmentées entre plusieurs organisations et groupes</li> <li>- Fournit une plaque tournante et un forum de débat, et potentiellement de prise de décisions, pour tous les thèmes et toutes les parties prenantes</li> <li>- Offre le potentiel d'atteindre tous les objectifs de la SSVA et les principaux facteurs de réussite</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de compromettre l'élan acquis si la mise en œuvre est retardée en raison de la complexité de cette nouvelle structure</li> <li>- Pourra rencontrer de la résistance à un changement majeur de la part des gouvernements et des autres parties prenantes</li> <li>- Nécessite l'approbation des signataires fédéraux et provinciaux/territoriaux (approbation consensuelle au sujet d'une nouvelle structure FPT complexe)</li> <li>- Les associations agricoles nationales qui signent un accord opérationnel dépendent probablement des revenus de leurs membres provinciaux</li> <li>- L'aspect financier et l'utilité pour l'industrie suscitent de nombreuses questions, transformateurs, etc.</li> </ul>

## Annexe C. Option C : Évolution vers la cogestion

Options	C : Évolution vers la cogestion
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commencer par l'option A dans l'immédiat (pour ne pas perdre l'élan) et obtenir un <b>engagement</b> à négocier et à établir une structure de cogestion (similaire à l'option B) dans un délai de 2 à 4 ans</li> <li>- Il a été proposé de remplacer le nom du Conseil par « Santé animale Canada »</li> <li>- Cela permettrait de créer une nouvelle structure permettant à l'industrie et aux gouvernements de cogérer la santé animale au Canada pour tous les produits et à tous les niveaux FPT (conformément à l'option B)</li> </ul> <p>La nouvelle organisation, Santé animale Canada :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fournir des conseils et des recommandations stratégiques et politiques (et éventuellement évoluera vers des décisions et la cogestion à mesure du gain d'acceptabilité et du changement de culture au fil du temps)</li> <li>2. Assumera les activités et saisira les occasions de projets des gouvernements, de l'industrie ainsi les activités et projets transférés d'autres entités (comme c'est déjà le cas)</li> <li>3. Jouera un rôle élargi en tant qu'organisation centrale de coordination pour améliorer la collaboration entre les filières de production animale et à tous les paliers FPT</li> <li>4. Affectera des ressources (personnel, budget) compte tenu de cette nouvelle structure <ul style="list-style-type: none"> <li>o Fusionnera les fonctions et les projets du CNSBEAE et d'autres projets/organisations sous la direction de Santé animale Canada afin de réduire le dédoublement, de réduire la fragmentation et d'obtenir des synergies (économies) grâce à une approche centralisée (sous réserve de l'approbation des membres du Conseil)</li> </ul> </li> </ol> <p>À terme ...</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Élaborer conjointement un cadre de reprise des activités sur le plan financier et explorer les moyens de gestion des risques (tels que les options d'assurance) pour faciliter la continuité des activités de l'industrie et aider les producteurs touchés non couverts par la structure d'indemnisation existante, en se concentrant initialement sur les secteurs tributaires des exportations.</li> </ol>
Niveau de mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de culture graduel</li> <li>- Commencer par un niveau de mobilisation centré autour de la « collaboration et de la coordination »</li> <li>- <b>Évoluer vers un niveau de partenariat axé sur la « Gestion et l'habilitation »</b></li> <li>- Reconnaître que SAC n'aura pas de rôle d'application de la réglementation (sauf si ce rôle lui est délégué)</li> </ul>

<p><b>Structure juridique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Basé sur la structure juridique existante du CNSBEAE (il ne s'agira pas d'une nouvelle entité au départ)</li> <li>- <b>Sous réserve d'approbation par les membres actuels du CNSBEAE...</b></li> <li>- Remplacer le nom de l'organisation par « Santé animale Canada » pour signaler un changement et confirmer le rôle accru de l'organisation</li> <li>- Mesure de suivi : AAC ou l'ACIA donnera un avis au sujet d'un processus juridique permettant d'établir cette nouvelle structure de PPP (autrement qu'en vertu de l'article 20-21 de la Loi) si cette option est retenue</li> </ul>
<p><b>Accords</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette option proposait que tous les membres potentiels signent un engagement contraignant (lettre d'intention) visant à négocier une nouvelle structure de cogestion :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o AAC, l'ACIA, l'ASPC, toutes les provinces, les associations agricoles et les transformateurs signeront une lettre d'intention</li> <li>o Si les parties refusent de s'engager à négocier et à établir une structure de cogestion dans un laps de temps déterminé, cette option s'assimilera plutôt à l'option A</li> </ul> </li> <li>- Calqué au départ sur la structure existante du CNSBEAE et apport d'ajustements mineurs comme dans l'option A</li> <li>- Des accords opérationnels (AO) comprenant des plans de travail sur des domaines prioritaires pourraient être élaborés pour l'année prochaine afin d'assurer la continuité des progrès (gains rapides)</li> <li>- Date cible d'avril 2022 pour créer la structure de cogestion (de pair avec le prochain cadre politique)             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Fixer des critères qui devront être remplis avant de procéder à la nouvelle entité afin qu'elle puisse voir le jour dans les 2 prochaines années</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Options</b></p>	<p><b>C: Évolution vers la cogestion</b></p>
<p><b>Structure de participation des membres</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Composition de l'entité :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Gouvernement fédéral (AAC, ACIA, ASPC)</li> <li>o Tous les gouvernements provinciaux et territoriaux</li> <li>o Organisations nationales de producteurs de bétail et de volaille</li> <li>o Transformateurs de viande agréés (via le CMC, également les organisations de transformateurs)</li> </ul> </li> <li>- Les membres associés (sans droit de vote) comprendraient les organisations alliées, les parties prenantes, les universitaires, etc.</li> </ul>

<p><b>Conseil et comités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conseil d'administration compte actuellement tous les membres principaux et 3 représentants de membres associés; le Comité consultatif actuel comprend les SM des gouvernement FPT (ex officio)</li> <li>- <b>Sous réserve d'approbation par les membres actuels du CNSBEAE...</b></li> <li>- Ajuster la composition du <b>conseil d'administration</b> actuel au niveau des grands représentants/SM pour rendre compte du renforcement du rôle et du niveau d'engagement (comme dans les options B1, B2 et B3)</li>   <li>- Ajuster la composition du <b>Comité consultatif</b> actuel (qui opère parallèlement au CA) de manière à admettre les SM des gouvernements FPT (toujours ex officio à brève échéance) (comme dans les options B1, B2 et B3)</li>   <li>- <b>Équipe de direction opérationnelle</b> : Former une équipe de direction opérationnelle (composée des MVC et d'experts en la matière) pour voir au bon déroulement des activités (un peu comme le conseil d'administration du CNSBEAE actuel, mais comptant plus de membres)</li>   <li>- <b>Divisions et projets</b> : Poursuivre l'orientation actuelle consistant à ajouter des projets et à assurer la compatibilité des activités des autres organisations afin de réduire la fragmentation et d'améliorer la coordination, à savoir :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o RCSSA (existant)</li> <li>o CNSAE (existant)</li> <li>o Équipe de biosécurité (nouveau)</li> <li>o Équipe de traçabilité (à partir du CCIG)</li> <li>o Équipe de planification des interventions d'urgence (y compris GUSA II)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Investissements / coûts</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche par étapes pour les options A et B, commençant par A en 2020 et nouveau modèle en place dans les 2-4 ans (fixer une échéance précise pour la création et la mise en œuvre de cette approche)</li> </ul>
<p><b>Qu'est-ce qui sera différent?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette option s'appuiera sur la réussite actuelle de CNSBEAE et du CGPPA et évoluera vers un nouveau modèle. Le changement de nom du Conseil à « Santé animale Canada » marquera un changement radical dans l'approche.</li>   <li>- Le conseil d'administration et le comité consultatif de SAC seront davantage exploités au niveau des SM/PDG, ce qui permettra aux gouvernements de mieux apprécier les risques/priorités et se traduira par un processus décisionnel plus éclairé.</li>   <li>- L'équipe de leadership opérationnel permettra d'établir des liaisons avec les hautes instances à travers le Canada pour assurer l'obtention d'une communication efficace et d'une perspective nationale</li>   <li>- Contrairement au CGPPA, le nouveau groupe de SAC sera plus formel (par opposition à ad hoc), ce qui aidera à maintenir l'élan des projets prioritaires</li> </ul>

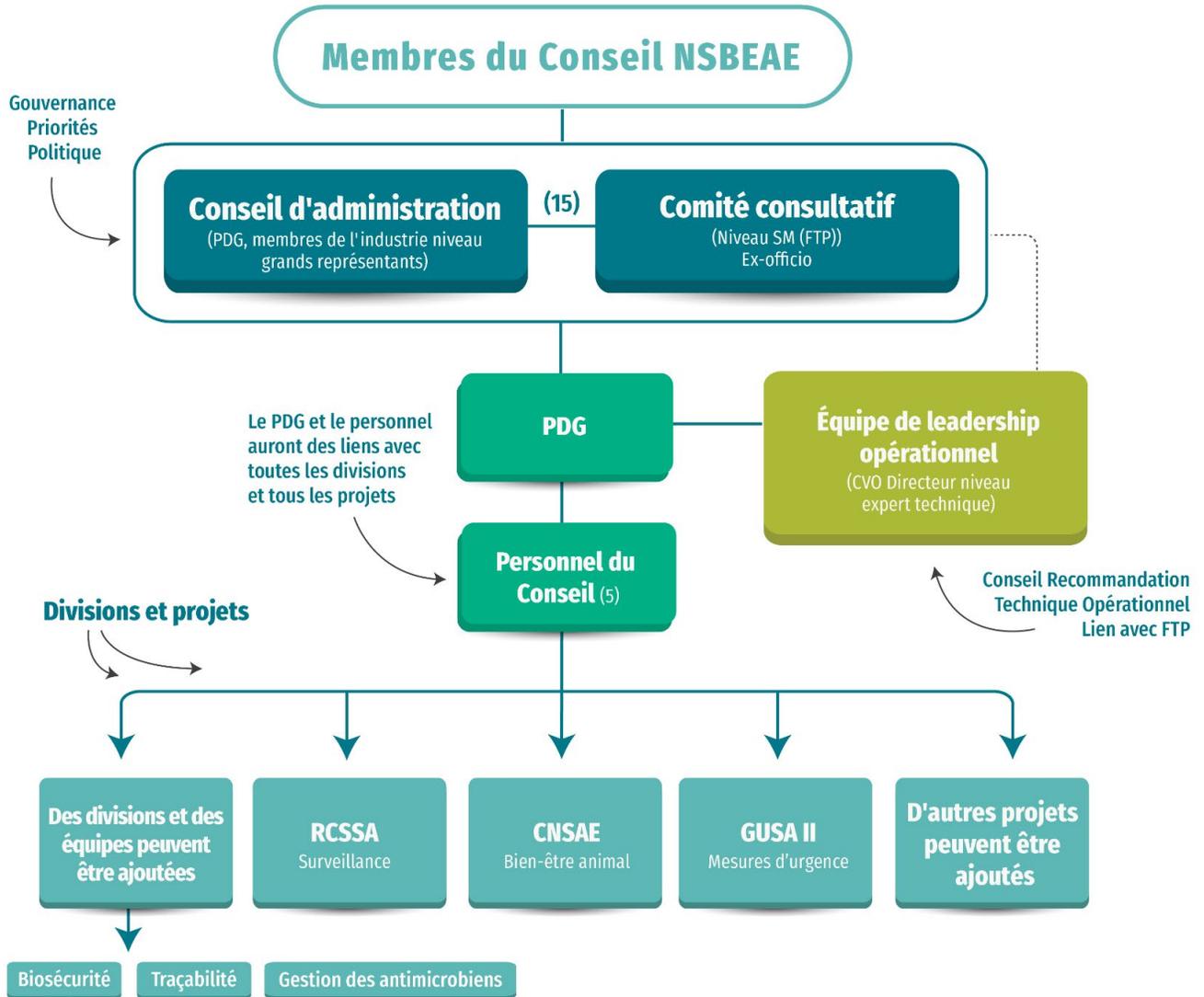
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation accrue de l'industrie (transformateurs) par rapport à la structure actuelle du Conseil</li> <li>- Les communications et la coordination seront améliorées, et la situation de fragmentation/cloisonnement actuelle sera réduite, ce qui se traduira par une efficacité accrue et un plus grand partage des connaissances entre les filières de production animale.</li> <li>- Le secteur adoptera une approche plus cohérente en matière de biosécurité afin de combler les lacunes et d'éliminer les maillons faibles de la chaîne et d'accroître la sensibilisation à l'importance des enjeux</li> <li>- Les procédés de surveillance continue seront plus intégrés et réactifs, ce qui permettra de fournir des analyses de tendances et de cerner les difficultés au niveau national/provincial/sectoriel</li> <li>- Les systèmes de gestion des urgences seront compatibles entre eux, intégrés et testés à travers le pays pour améliorer l'état de préparation et permettre</li> </ul>
	<p>une compréhension plus claire de la situation « sur le terrain » autour des rôles d'intervention face à une MAE.</p> <p>À terme ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé animale Canada élaborera un cadre de reprise des activités sur le plan financier et favorisera la création de moyens de gestion des risques (tels que les options d'assurance) pour faciliter la continuité des activités de l'industrie et aider les producteurs touchés non couverts par la structure d'indemnisation existante</li> </ul>

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'avancement vers la création de Santé animale Canada signale la prise d'un engagement à protéger la santé animale et à en faire une priorité pour toutes les parties prenantes.</li> <li>- L'effort est stratégique et à plus long terme.</li> <li>- S'appuie sur l'élan du Conseil et les progrès de SAC</li> <li>- Plus grande facilité à parvenir à un accord, car certains détails de la mise en œuvre sont flexibles et pourront être affinés dans les années à venir</li> <li>- Accorde le temps requis pour prouver la réussite de l'approche et obtenir l'adhésion des parties prenantes avec le temps (gain de confiance)</li> <li>- Apportera éventuellement un changement significatif dans les relations entre l'industrie et les gouvernements de manière à améliorer la protection de la santé animale et l'atténuation des risques économiques</li> <li>- Permettra éventuellement l'alignement et les synergies au chapitre des responsabilités qui sont actuellement fragmentées entre de nombreuses organisations et groupes</li> <li>- Calendrier d'exécution plus réaliste pour l'apport d'un changement notable</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La création de SAC prend beaucoup de temps comparativement à l'option B (nous risquons de ne pas être aussi prêts que nécessaire face aux maladies émergentes qui pourraient survenir à court terme)</li> <li>- L'obtention d'un engagement d'une obligation contraignante (lettre d'intention) pourrait causer des hésitations de la part de certains gouvernements ou secteurs</li> <li>- Les changements initiaux ne suffiront peut-être pas pour signaler la nécessité du passage à un différent mode de partenariat et à une nouvelle culture parmi les parties prenantes FPT et l'industrie</li> <li>-</li> </ul>

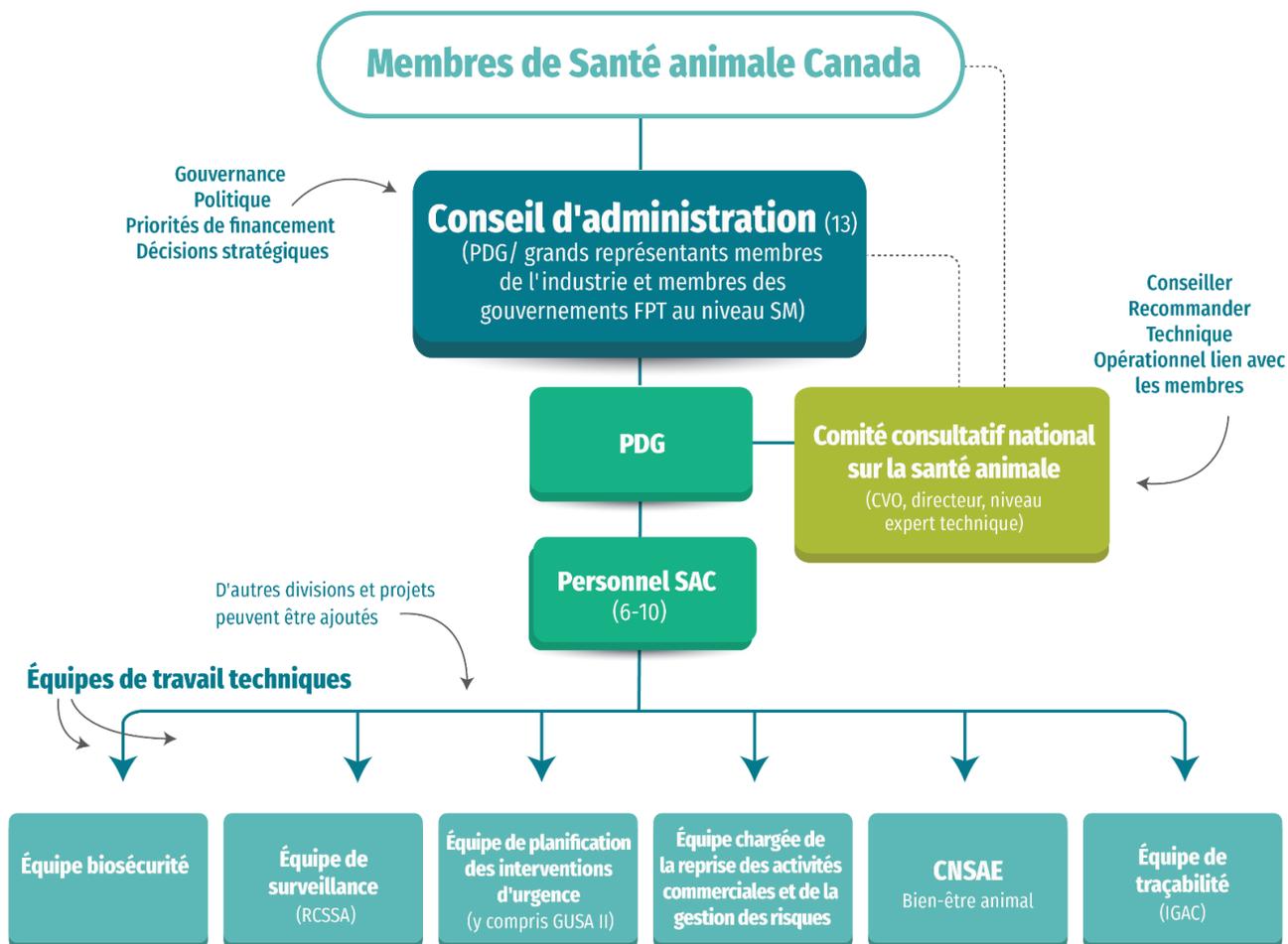
## Annexe D. Organigrammes

Les organigrammes présentés ci-après servent à illustrer la structure de gouvernance et la structure organisationnelle selon les différentes options

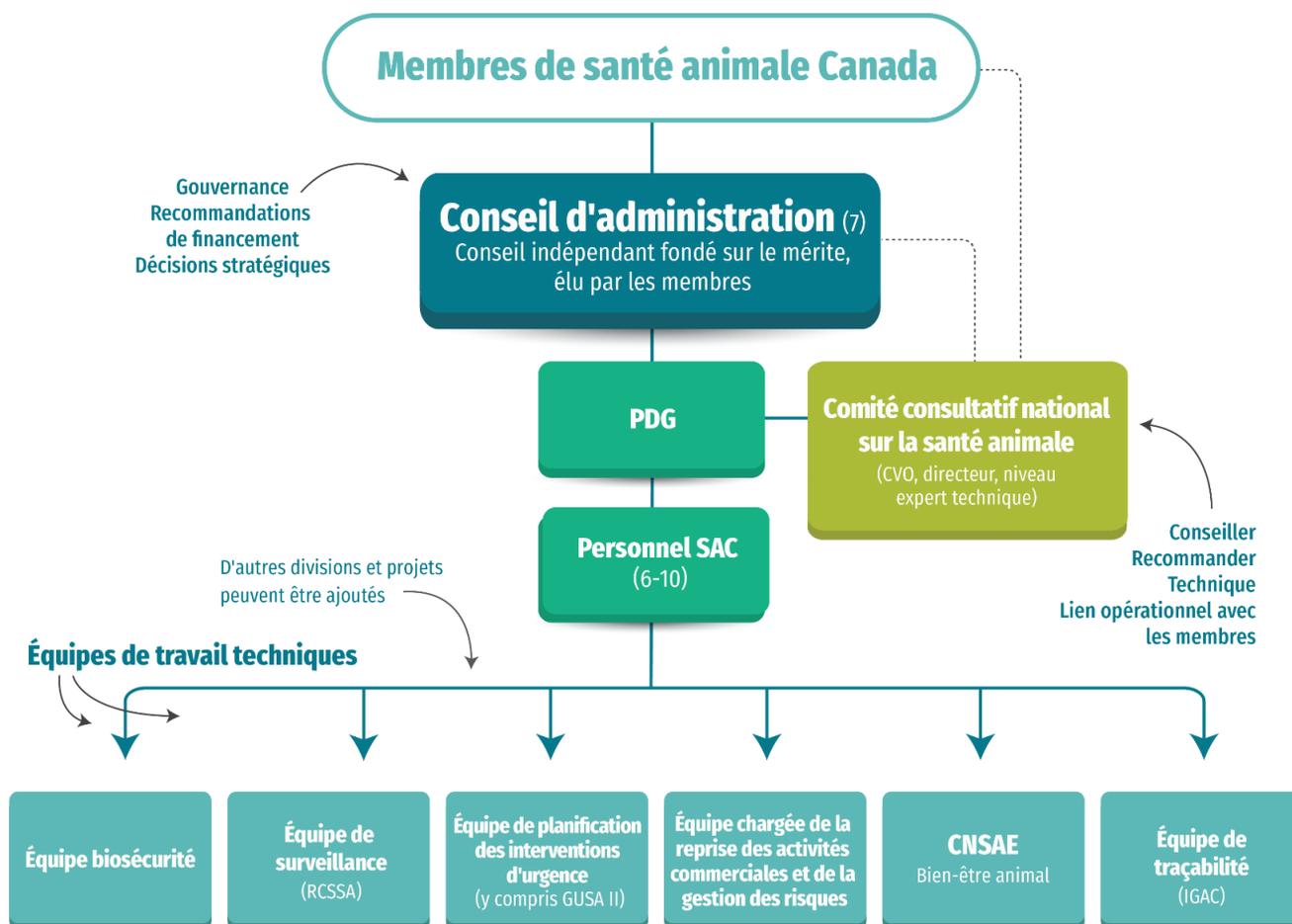
### Option A : Renforcer les moyens du Conseil



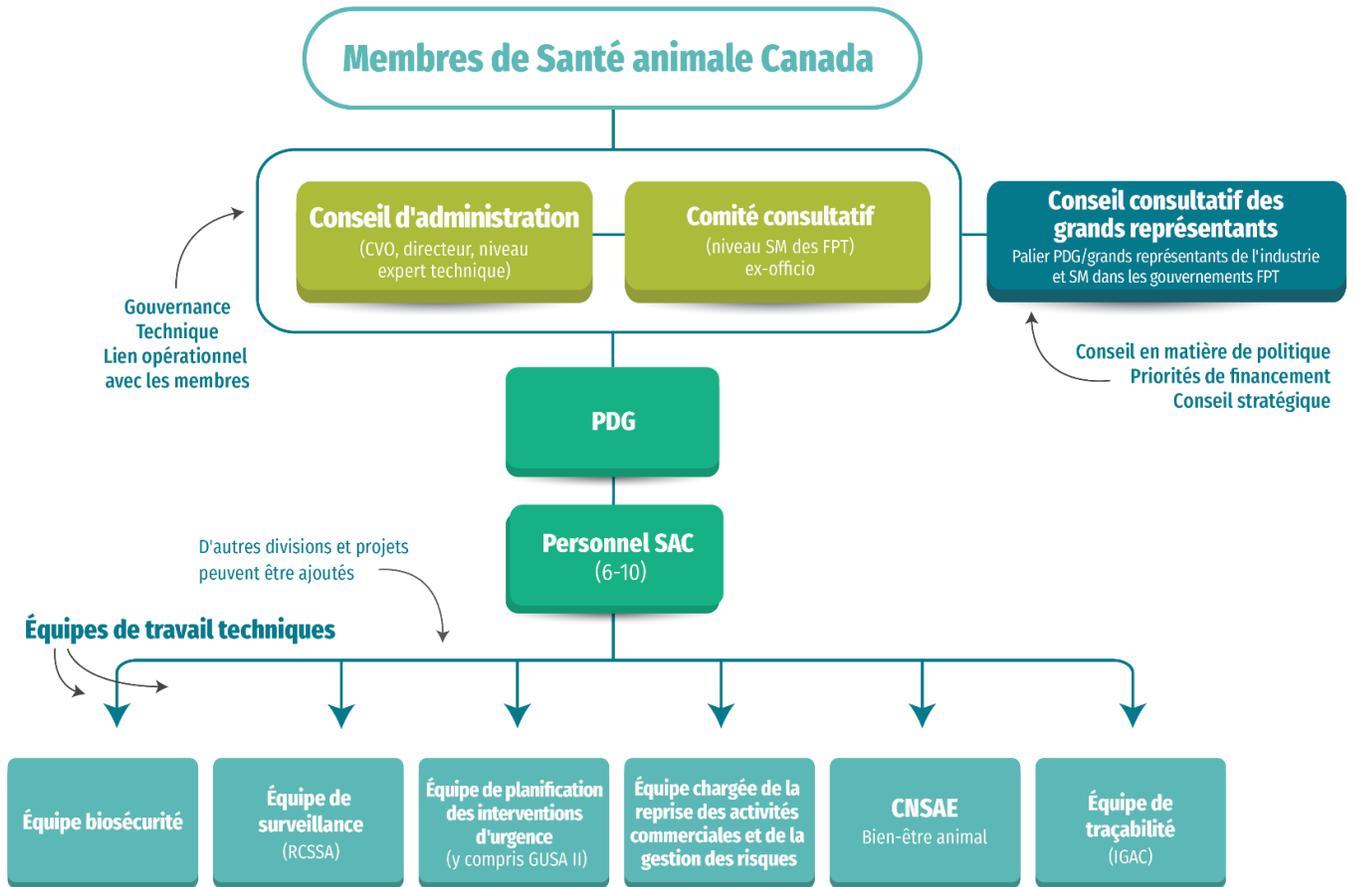
## Option B-1 : Nouvelle PPP de cogestion - conseil d'administration avec membres



## Option B-2 : Nouvelle PPP de cogestion - conseil indépendant



### Option B-3 : Nouvelle PPP de cogestion - Grands représentants agissent comme conseillers



## Annexe E. Résumé du sondage auprès des parties prenantes

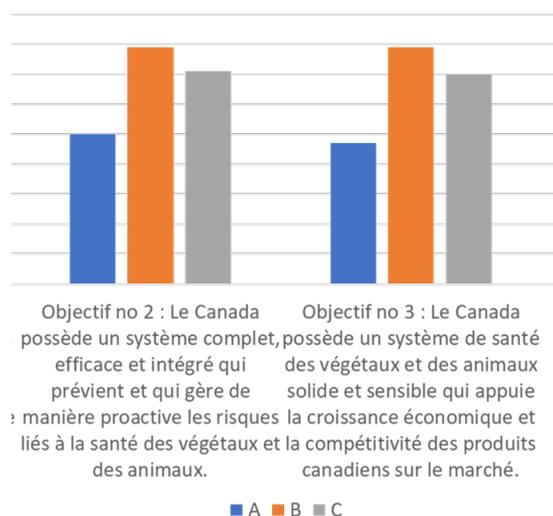
Le public pouvait donner son avis dans le cadre du sondage sur les options de gouvernance de Santé animale Canada du 4 avril au 2 juin 2020. Les organisateurs ont reçu 23 réponses pendant cette période, de la part des parties suivantes :

- Bureau du vétérinaire en chef, Direction de la santé et du bien-être des animaux, Manitoba
- Ministère de l'Agriculture de la C.-B.
- Ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Ministère de l'Agriculture de l'Ontario
- Alberta Agriculture and Forestry
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage
- Community for Emerging and Zoonotic Diseases
- Institut canadien de la santé animale
- Assoc. canadienne des médecins vétérinaires
- Association des transformateurs laitiers du Canada
- Producteurs laitiers du Canada
- Producteurs de dindons du Canada
- Producteurs de poulets du Canada
- Les producteurs d'œufs d'incubation du Canada
- Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles
- Réseau ovin national
- Fédération canadienne du mouton
- Conseil canadien du porc
- Canadian Cattlemen's Association
- University of British Columbia

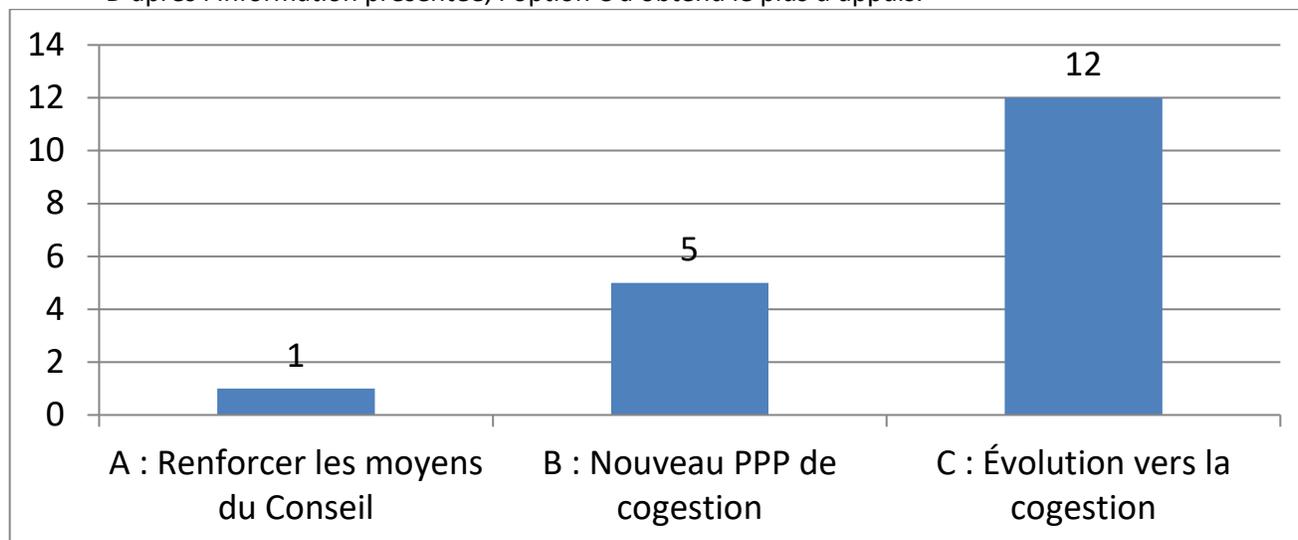
### Résumé des conclusions

- Santé animale Canada est très important pour faire progresser la gestion des maladies animales au Canada (note de 4,3 sur une échelle de 1 à 5)
- Les options B et C sont mieux cotées que l'option A pour tous les aspects de l'atteinte des objectifs de la SSVA, ainsi que pour les principaux facteurs de réussite tirés de l'analyse des lacunes
- L'option C obtient le plus d'approbation (12 répondants sur 18)

Classement des options concernant les objectifs de la SSVA



- D'après l'information présentée, l'option C a obtenu le plus d'appuis.



Remarque : 18 sur un total de 22 réponses, 4 répondants se sont abstenus

- Les organisations parties prenantes ont exprimé le plus vif intérêt et ont accordé le plus d'importance aux activités suivantes :

Pour votre organisme?(top 5)	Pour le secteur de l'élevage en général? (top 5)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention d'urgence</li> <li>• Surveillance continue</li> <li>• Biosécurité</li> <li>• Communications</li> <li>• Affectation des ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention d'urgence</li> <li>• Gestion des risques</li> <li>• Recouvrement financier</li> <li>• Cogestion stratégique</li> <li>• Communication</li> </ul>

- Les considérations relatives à la mise en œuvre (qui nécessitent des travaux supplémentaires) comprennent :
  - L'incertitude du financement (en particulier avec l'option B)
  - Changement de culture nécessaire pour une mise en œuvre réussie
  - Les questions de structure de gouvernance appelant des réponses, p. ex. :
    - Clarifier les liens avec les membres et les experts techniques
    - Assurer la participation adéquate des décideurs au niveau des champions et des PDG
    - Veiller à ce que la structure de l'organisation soit simple et pratique
    - Discuter de la composition du conseil d'administration (mentionné par les différentes provinces notamment)
  - D'autres travaux en cours du CNSBEAE et de ses divisions sont importants et devraient faire partie de SAC (p. ex. gestion des antimicrobiens)

Un rapport détaillé des résultats du sondage est disponible séparément.

## Annexe F. Étude de cas : Qu'est-ce qui sera différent après la mise en place de Santé animale Canada?

### Exemples fournis par la COVID-19 et la peste porcine africaine

#### Contexte actuel

Au Canada, les foyers de maladies animales ont souvent mené à la création de programmes ponctuels et à la mise en place de processus de communication adaptés à la situation. À l'exception des maladies qui reviennent de manière cyclique (grippe aviaire chez les volailles), le secteur est mal préparé aux menaces de maladies, en particulier celles pouvant toucher plusieurs espèces animales ou qui sont zoonotiques et peuvent se transmettre entre espèces, des animaux aux humains.

Le gouvernement et l'industrie de l'élevage ont pris conscience de l'utilité d'un bon état de préparation pour minimiser les impacts de telles situations d'urgence. Les efforts ont débuté lors de la création de la Stratégie sur l'interruption du marché du bétail (2013-2016), suivie de la mise en place, de manière proactive, du conseil de gestion de la peste porcine africaine (PPA); nous sommes en bonne voie pour atténuer la menace imminente de la peste porcine africaine (PPA), entre autres menaces et impacts liés à des foyers de maladies animales. Toutefois, les progrès ont été lents, en partie à cause de la nature ponctuelle et semi-officielle de ces initiatives. Malgré les efforts déployés pendant plus d'un an pour se préparer à la PPA, l'industrie a déploré un manque de progrès dans les éléments clés des préparatifs visant à atténuer l'impact possible de cette menace.

Le gouvernement fédéral a également entrepris de renforcer les capacités et d'habiliter le secteur privé à prendre des mesures qui relevaient autrefois du secteur public. Par exemple, le gouvernement fédéral a fait confiance aux partenaires du secteur privé et leur a donné les moyens de mettre en œuvre des initiatives telles que le Programme modernisé d'inspection des abattoirs (PMA) et le Programme modernisé d'inspection de la volaille (PMIV), grâce à des objectifs convenus qui ont conféré au secteur privé la souplesse requise pour soutenir les activités et réduire la charge opérationnelle supportée par l'organisme de réglementation. Il incombe au secteur privé de respecter ses obligations envers le partenariat, en effectuant des contrôles d'assurance suffisants et appropriés sur ses activités et sur les résultats obtenus. Les enseignements tirés et les meilleures pratiques émanant de ces travaux ont attiré l'attention sur le bien-fondé du renforcement des partenariats public-privé dans d'autres domaines, comme la santé animale.

L'expérience acquise jusqu'ici avec la **COVID-19** fournit un exemple en temps réel de l'utilité de la préparation, de la complexité de la structure et de la dynamique des relations actuelles entre les FPT et l'industrie. Dans le secteur de l'élevage en général, malgré tous les efforts déployés, on constate une incapacité à agir de manière cohérente en tant que secteur et en temps utile. La résultante de cette faiblesse est l'éclatement des diverses filières de production dans plusieurs directions, et une pléthore de demandes auprès des pouvoirs publics qui ont contraint les gouvernements FPT à tenter d'évaluer efficacement et de prioriser les mesures à prendre. L'industrie a également beaucoup compté sur le gouvernement fédéral, en particulier pour répondre aux impacts sur le secteur, plutôt que de reconnaître les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes. En fin de compte, certains problèmes et défis auraient pu être évités grâce à une meilleure préparation et à une approche

plus cohérente de la préparation et de la gestion des urgences.

**Qu'est-ce qui sera différent par rapport à la gestion de la crise causée par la COVID19?**

<b>Sans Santé animale Canada (situation actuelle)</b>	<b>Avec Santé animale Canada (Option C : évolution initiale)</b>	<b>Avec Santé animale Canada (Option C - pleinement mise en œuvre)</b>
<p>- La coordination et la communication au sein de l'industrie ont été difficiles (entre les secteurs, entre l'industrie et le gouvernement, avec les provinces)</p> <p>-L'industrie a adopté des positions individuelles pour exercer des pressions. Les attentes envers les gouvernements sont fragmentées et fondées sur les préoccupations premières de chaque secteur, ce qui nuit à la capacité des gouvernements de définir les priorités d'action</p>	<p>- Un réseau de communications complet et inclusif tout au long de la chaîne d'approvisionnement améliorerait le flux d'information dans l'ensemble de l'industrie</p> <p>- Une équipe désignée serait chargée de faciliter la coordination des communications et d'intégrer la prise en charge des enjeux</p>	<p>- Collaboration de l'industrie à l'élaboration et à l'approbation des priorités collectives, et meilleure connaissance des différentes perspectives grâce à une transition vers une voix unique auprès des gouvernements FPT</p> <p>- Accord collectif (FPT-industrie) pour la priorisation des ressources limitées, en faveur d'une utilisation plus efficace des fonds</p> <p>- Réduction de la nécessité de la part des gouvernements d'élaborer une stratégie de mobilisation à grande échelle, grâce à la structure de mobilisation qui existera au sein de Santé animale Canada</p>
<p>- Le manque de planification en prévision de perturbations dans la chaîne d'approvisionnement a eu pour effet un manque de coordination des capacités d'abattage à l'intérieur des provinces et entre elles.</p> <p><i>P. ex. : L'absence de plans établis sur l'accès prioritaire accordé aux animaux à risque pour leur bien-être aux abattoirs ou la possibilité de les transporter d'une province à l'autre, selon les capacités d'abattage, en renforçant la coordination entre provinces et territoires</i></p>	<p>- L'amélioration de l'état de préparation et de planification préalable (p. ex. planification de scénarios pour cartographier les solutions de rechange en cas de fermeture d'abattoir et une meilleure coordination entre les provinces, etc.) contribuera à réduire les pertes financières et le recours aux financements ponctuels pour la reprise de la production, et à améliorer la santé animale</p>	

Santé animale Canada - Choix de modèles de gouvernance

<b>Sans Santé animale Canada (situation actuelle)</b>	<b>Avec Santé animale Canada (Option C : évolution initiale)</b>	<b>Avec Santé animale Canada (Option C - pleinement mise en œuvre)</b>
<p>- Une observation du point de vue de la santé humaine est que la surveillance était fragmentée et a varié entre les provinces en termes de personnes à tester, de taux de tests, de reconnaissance des résultats des tests, etc.</p>	<p>- En s'appuyant sur des initiatives déjà lancées (RCSSA), Santé animale Canada pourra élaborer et obtenir un accord sur les normes et adopter une approche coordonnée pour les activités de surveillance des maladies à déclaration obligatoire</p>	<p>- Amélioration du partage de données/information de surveillance entre les provinces (niveau national) pour aider à cerner les foyers potentiels de maladie et leur propagation, ainsi que pour faciliter la réouverture des marchés après une fermeture, au moyen de preuves (données de surveillance) montrant que la maladie a été endiguée ou éradiquée</p>
<p>- Des pénuries de fournitures (EPP) et de services ont été observées dans de nombreuses situations</p>	<p>- Santé animale Canada peut permettre à tous les secteurs et à tous les partenaires gouvernementaux de fixer des priorités et de réagir de manière plus concertée aux défis en santé animale en ce qui concerne les pénuries de fournitures et de services</p>	<p>- Des conseils ou des équipes techniques spécialisées, réunissant plusieurs juridictions, seront mis en place et pourront concentrer les efforts sur les enjeux essentiels</p>
<p>- L'absence de protocoles spécifiques à l'agriculture concernant les procédures d'exploitation sans danger pour les employés. Chaque secteur travaille de son côté pour élaborer ces procédures; certains secteurs disposent de plus de moyens et de ressources que d'autres pour le faire.</p>	<p>- Une équipe multi-juridictionnelle affectée à l'élaboration de protocoles et de politiques pour aider les fermes et les abattoirs à adopter des plans de biosécurité, de bioconfinement et à réagir face aux cas positifs. Cela permettrait également de mettre en place des approches cohérentes entre les entreprises et les secteurs face aux difficultés du même genre.</p>	
<p>- Réponses réactives élaborées d'après des données peu nombreuses ou anecdotiques, ce qui aboutit à des solutions à court terme et à des lacunes potentielles dans le soutien.</p>	<p>- Santé animale Canada fournit la tribune requise pour une réflexion à long terme, entre FPT et industrie, afin d'aborder des questions précises avant que ne survienne une urgence sanitaire, d'où la perspective de solutions plus proactives et efficaces mises en œuvre lors d'une crise.</p>	
<p>- Dépendance au gouvernement fédéral pour faire face aux impacts financiers et aux coûts exceptionnels liés à la crise sanitaire</p>	<p>- Santé animale Canada garantit que toutes les parties sont imputables financièrement pour les répercussions de la crise ainsi que du soutien aux activités de prévention, de préparation et de rétablissement, grâce à la mise en place (à l'avance) d'accords de partage des coûts entre le gouvernement et l'industrie</p>	

**Qu'est-ce qui sera différent lorsque la peste porcine africaine arrivera au Canada?**

<p><b>Sans Santé animale Canada</b> (situation actuelle)</p>	<p><b>Avec Santé animale Canada</b> (Option C : évolution initiale)</p>	<p><b>Avec Santé animale Canada</b> (Option C - pleinement mise en œuvre)</p>
<p>Le conseil de gestion de la PPA a poursuivi ses efforts (mais à un rythme plus lent que nécessaire pour se préparer adéquatement à cette menace imminente) en partie en raison de son statut informel (c'est-à-dire qu'il ne définit pas les rôles, ne responsabilise pas toutes les parties concernées, n'a pas d'accords officiels, et n'engage pas de ressources ciblées pour faire avancer les travaux).</p>	<p>- Santé animale Canada sera un groupe officiel qui imposera plus d'obligations à toutes les parties par le biais d'accords opérationnels (OA), de rôles et de responsabilités définis de la part de tous les partenaires.</p> <p>- Santé animale Canada fournira les ressources nécessaires et prévoira le partage des responsabilités pour faire avancer les initiatives de santé animale, comme la préparation à la PPA, dans l'ensemble du secteur</p>	
<p>- La plupart des partenaires travaillent sur les enjeux émergents en plus de leur charge de travail principale, sans facteur cohérent pour solutionner le problème en temps utile.</p>	<p>- Santé animale Canada mettra à la disposition de ses membres une équipe spécialisée qui aura une portée nationale et multi-espèces pour assurer le maintien de l'élan</p>	
<p>- Bien que le conseil de gestion de la PPA et les autres groupes aient débattu des options d'abattage en fonction des impératifs de bien-être animal, il manque encore de préparation dans ce domaine. Pour obtenir une préparation adéquate, il faut établir des plans définitifs et conclure un accord sur les options d'abattage dans le respect du bien-être des animaux, ainsi que des détails sur la capacité des abattoirs, entre autres.</p>	<p>- Santé animale Canada peut faciliter l'élaboration de plans et de scénarios pour l'abattage massif et l'élimination sans cruauté de grands animaux, préciser les pouvoirs et fixer des priorités d'intervention en fonction du risque entre les gouvernements FPT et les groupes sectoriels</p> <p>- Les enseignements tirés de l'abattage d'animaux par compassion à petite échelle pendant la crise de la COVID-19 pourraient être rassemblés et analysés collectivement à l'appui de la planification conjointe à l'avenir</p>	<p>- Santé animale Canada pourra éventuellement faciliter l'élaboration proactive et collaborative de cadres de travail et de moyens de reprise financière (comme des programmes de rétablissement et/ou des mécanismes d'assurance basés sur un partage des coûts approprié -- étant entendu que la décision finale sur l'affectation de fonds publics reviendra au Cabinet et au Conseil du Trésor).</p>

Santé animale Canada - Choix de modèles de gouvernance

<b>Sans Santé animale Canada</b> (situation actuelle)	<b>Avec Santé animale Canada</b> (Option C : évolution initiale)	<b>Avec Santé animale Canada</b> (Option C - pleinement mise en œuvre)
<p>- L'absence de coordination et de capacité décisionnelle pour les activités de surveillance et de diagnostic des laboratoires</p>	<p>- L'engagement du coordinateur du RCSSA (CNSBEAE) a contribué à faire avancer le dossier et à mobiliser les principales parties prenantes pour lancer la mise en œuvre de ce dossier</p> <p>- Santé animale Canada fournira aussi une tribune qui réunira toutes les parties prenantes et les décideurs au niveau des PDG et des grands représentants afin d'assurer le leadership et les progrès dans l'amélioration des capacités de surveillance</p>	
<p>- De nombreux groupes de travail ont été créés sous la gouverne du conseil de gestion de la PPA au niveau provincial, régional, national et sectoriel; toutefois, le partage et la coordination de l'information sont limités</p>	<p>- Santé animale Canada fournit une approche plus intégrée à toutes les parties prenantes (membres), ce qui améliorera la communication, la coordination, réduira les doubles emplois et allégera la charge administrative</p>	
<p>- Très peu de secteurs possèdent leur propre plan d'intervention d'urgence; pour cette raison, l'industrie a généralement compté sur les gouvernements pour réagir en cas d'urgence (prendre en charge les impacts sur le secteur et soutenir - financièrement - son rétablissement)</p>	<p>- Reconnaissance accrue de la nécessité pour toutes les parties d'élaborer et de mettre en pratique des plans d'urgence</p>	<p>- Capacité à élaborer des plans d'urgence complets tenant compte des rôles et des responsabilités de toutes les parties, ce qui permettra de mieux coordonner les mesures d'intervention.</p>